



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 28 NOVEMBRE 2014

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A - dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX
M. Patrick CEGIELSKI
M. Jean-Claude DRIANT

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV
M. Thierry PAQUOT

Collège B - dit « des autres enseignants » :

Mme Vèrène CHEVALIER
Mme Isabelle COLL
M. Christian CUESTA

M. Arnaud THAUVRON
M. Philippe THIARD

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. Julien GIRAL
Mme Marie-Agnès DESPRES

Collège dit « des usagers » :

Mme Maëly CANTUEL (titulaire)

Collège des personnalités extérieures :

M. Marc COGNY
M. Frédéric MORET

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :Collège A - dit « des Professeurs des universités » :

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE (procuration donnée à M. Patrick CEGIELSKI)
Mme Caroline OLLIVIER-YANIV (procuration donnée à M. Patrick CEGIELSKI à 10 heures 42)

Collège B - dit « des autres enseignants » :

Mme Pascale FANEN (procuration donnée à M. Christian CUESTA)

Collège des BIATSS :

Mme Marie-Agnès DESPRES (procuration donnée à M. Philippe THIARD à 10 heures 49)

Collège dit « des usagers » :

M. François-Antoine CASCIANI (titulaire, procuration donnée à Mme MAELLY CANTUEL)
M. François VIVIANI (titulaire, procuration donnée à Mme MAELLY CANTUEL)

Collège des personnalités extérieures :

Mme Laetitia KRUSZYNSKA (titulaire, procuration donnée à M. Julien GIRAL)
M. Frédéric MORET (procuration donnée à M. Christian CUESTA à 10 heures 58)
Mme Liliane PIERRE (titulaire, procuration donnée à M. Luc HITTINGER)
Mme Marie RICHARD (titulaire, procuration donnée à M. Philippe THIARD)
Mme Isabelle SACHOT-MOIREZ (titulaire, procuration donnée à M. Arnaud THAUVRON)
M. Pierre SERNE (titulaire, procuration donnée à M. Julien GIRAL)

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents ou représentés :

M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales
Mme Emmanuelle BOSIO, Direction des Affaires Juridiques et Générales
Congrès 2000, Sténotypie
Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités (représentée par Mme Thérèse CUOMO)
Mme Lucie GOURNAY, Vice-présidente du Conseil Scientifique
Mme Sandrine HOLLET-HAUDEBERT, Directrice de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion
Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE
Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD
M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie
M. Didier NICOLLE, Vice-président à la Stratégie et au Développement
Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers
M. Renaud SIOLY, Directeur général adjoint en charge des ressources humaines
M. François TAVERNIER, Directeur général des services
M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable

M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient absents et non représentés :

Collège des BIATSS

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA

Collège dit « des usagers » :

Mme Éléa GAILLARD (suppléant)

M. Alexandre MARQUET (suppléant)

Mme Cécilia KOCH (titulaire)

M. Nourad MAECHA (suppléant)

Mme Annaël LOMBE (titulaire)

M. Yoro FALL (suppléant)

Mme Agathe THORSTEINSSON-BURLIN

(suppléant)

Collège des personnalités extérieures :

M ; Christophe LAFOND (titulaire)

Mme Brigitte JEANVOINE (suppléant)

Mme Maud TALLET (suppléant)

M. Jean-Luc LAURENT (suppléant)

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient absents et non représentés :

Mme Patricia ALBANÈSE, Assesseure au Conseil des Études et de la Vie Universitaire

Mme Élisabeth ALIM, Direction du SCUIO-BAIP

M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS

M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI

M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU

Mme Patricia DE BERNARDI, Directrice du SUMPPS

M. Philippe BIZEUL, Vice-président aux partenariats économiques

Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines

M. Manuel BOUARD, Directeur général adjoint aux Finances

Mme Julie CHENAYE, Responsable du service Vie de campus

M. Pierre COURAUD, Directeur du développement

M. Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, Directeur de l'UFR de Médecine

Mme Liliane FINEZ, Direction des études et de la vie étudiante

M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry

Mme Dimitra GAKI, Direction du patrimoine et maintenance immobilière

M. Romain GHERARDI, Assesseur au Conseil scientifique

M. Jean-Jacques ISRAEL, Directeur de l'UFR de Droit

M. Bernard JACQUET, Direction de la recherche et de la valorisation

M. Stéphane JAFFARD, Assesseur au Conseil Scientifique

M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication

M. Thomas KHABOU, Vice-président étudiant

Mme Élise LAMARE, Assesseure Relations internationales

Mme Corine LARRUE, Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris

M. Olivier MONTAGNE, Assesseur à la commission de la formation et de la vie universitaire-santé

M. Yves PALAU, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire

M. Jean-François PICARD, Directeur de l'IPAG

Mme Florence RIOU, Direction des Affaires Juridiques et Générales

M. Alain ROSSI, Directeur des systèmes d'information

Mme Nathalie SAYAC, Assesseure au Conseil des études et de la vie universitaire

M. Martin SCHWEEL, Assesseur relations internationales

Mme Claire SOTINEL, Vice-présidente Relations Internationales

SOMMAIRE

1.	VIE DE L'ETABLISSEMENT	6
1.1.	Approbation de la politique de l'emploi 2015 : enseignants-chercheurs, chercheurs et BIATSS	6
2.	RESSOURCES HUMAINES	11
2.1.	Approbation des fonctions attributaires de la nouvelle bonification indemnitaire (NBI)	12
3.	RESSOURCES HUMAINES	13

3.1. Mise en conformité de la composition de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers.....	13
4. QUESTIONS DIVERSES	14
4.1. Approbation du procès-verbal du 17 octobre 2010.....	14

La séance est ouverte à 9 heures 40, sous la présidence de Monsieur Luc HITTINGER.

Le Président, à titre liminaire, annonce la démission de Madame DE SUREMAIN, dont il salue le travail accompli lors de sa mandature, remplacée par Madame Vèrène CHEVALIER.

Mme CHEVALIER déclare qu'elle était deuxième sur la liste : *Construisons ensemble l'avenir de l'UPEC*. Elle est maître de conférences, sociologue et officie pour le moment à Sénart.

Le Président accueille aussi Madame Marie-Agnès DESPRES.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il souhaite communiquer quelques informations au Conseil :

- La rectrice est venue en visite le vendredi précédent, ce qui a été l'occasion d'échanger notamment sur l'ESPE, mais également sur les questions budgétaires, celles en lien avec le patrimoine et l'organisation entre formation et recherche. Cette demi-journée s'est conclue par une visite des locaux du LISA et de la médecine.
- Un chercheur du LAMA vient d'obtenir une bourse ERC junior. Cela s'inscrit dans la politique du laboratoire, de la faculté des sciences mais également de l'université, d'essayer d'accompagner au meilleur niveau leurs chercheurs.
- L'offre de formation est arrivée au Ministère et est en train d'être examinée, notamment au niveau des dérogations demandées.
- L'UPEC a bien reçu le dernier versement correspondant au budget 2014 ce qui devrait permettre de maintenir l'équilibre budgétaire pour l'année 2014 avec derrière la capacité financière à soutenir la campagne d'emplois mais également à suivre les évolutions des personnes dans leur carrière et dans leurs indemnités.
- Concernant le contrat de plan Etat/région, aujourd'hui, après une redistribution financière, puisque la première enveloppe du CPER a légèrement augmenté notamment au niveau de la région Ile-de-France de 50 M€, le préfet de région a pu ouvrir son enveloppe. Le travail commence véritablement et sera suivi de manière attentive.
- L'UPEC travaille d'arrache-pied sur le dossier IDEX ISIT, en lien avec ses différents vice-présidents mais également l'ensemble des membres de la COMUE, en particulier de l'UPEM. Une réunion interministérielle est intervenue la semaine précédente où 5 ministères étaient représentés : agriculture, culture, environnement, santé et enseignement supérieur et recherche. Les retours ont été plutôt favorables sur le travail mené. Il a été convenu d'essayer d'obtenir leur soutien pour pousser un peu ce dossier.
- L'enquête sur le plan de déplacement est close. 1 200 personnels (soit 40 %) y ont répondu et 7500 étudiants (soit 25 %). Ces données seront travaillées avec l'Institut d'urbanisme de Paris et en partenariat avec la RATP et la région.
- Dans le cadre du territoire, le schéma départemental de l'enseignement supérieur et de la recherche a été mis en place. Un groupe de travail autour du logement étudiant et de la vie étudiante sera instauré et l'UPEC y participera.
- Des élections ont lieu le 4 décembre au niveau national et il est essentiel de voter. En cas d'empêchement, il est toujours possible de voter par correspondance.

- En début de semaine, la Direction a emménagé dans ses nouveaux locaux et le Président invite ceux qui le souhaitent à venir les visiter à la suite du Conseil d'Administration,

1. VIE DE L'ETABLISSEMENT

1.1. Approbation de la politique de l'emploi 2015 : enseignants-chercheurs, chercheurs et BIATTS

Le Président signale que la politique d'emploi a déjà été présentée au Comité technique, au CAC et au CODIR et salue le travail de synthèse effectué par Renaud SIOLY.

M. CUESTA rappelle que ce projet d'université pour la campagne d'emploi 2015 se situe dans un contexte national difficile. En effet, le projet de loi de finances pour 2015 issu de l'Assemblée nationale prévoit une réduction de budget de 70 M€ pour certains opérateurs d'Etat dont les universités pour partie. Le débat se déroule actuellement au Sénat.

Il précise que les documents envoyés aux membres du CA récapitulent l'ensemble des demandes formulées par les composantes et services, que ce soit pour les personnels enseignants-chercheurs et pour les personnels BIATSS. Il présentera au moins pour les enseignants-chercheurs les choix opérés.

- Les enseignants-chercheurs :

69 demandes ont été présentées. Certains postes relevaient de la création d'emplois, c'est-à-dire soit de postes supplémentaires pour l'université, soit de la transformation d'un poste d'une section vers une autre. Beaucoup de postes sont aussi maintenus sur publication de postes vacants.

5 créations ont été retenues (médecine, FSEG, AEI et UFR de sciences et technologies). Une seule constitue un emploi supplémentaire pour l'université, issue de la dotation Fioraso de l'année précédente. Il s'agit d'un des emplois en sciences de gestion à la faculté des sciences économiques et de gestion. Les autres peuvent être de vraies créations pour la composante mais par redéploiement interne dans certains cas sur des postes vacants aujourd'hui.

Il peut s'agir aussi de repyramidage en proposant des possibilités pour qu'un collaborateur puisse passer professeur en maître de conférences. Ce ne sont pas des créations nettes mais cela permet de requalifier les postes.

Il existe également un poste LRU. Comme l'année précédente, cette création est prévue pour la médecine à condition qu'il y ait le financement associé.

Il relève beaucoup de transformations, pour l'essentiel à l'ESPE, de postes de second degré vers des postes d'enseignants-chercheurs ainsi que des transformations de postes de maîtres de conférences en professeurs. Ces transformations entraînent une perte au niveau des heures d'enseignement mais occasionnent une valorisation de la recherche en éducation qui permet de renforcer le potentiel recherche de l'école, ce qui est très important dans le cadre de la création d'ESPE. L'IUFM comportait en effet beaucoup d'emplois du second degré. Chaque année, l'ESPE remet donc au concours ces postes de second degré transformés en enseignants-chercheurs tout en sachant qu'il faudra aussi faire attention à l'aspect enseignement, et trouver un équilibre entre la transformation des postes du second degré en enseignant-chercheur ou le maintien en second degré.

Il présente ensuite les postes qui sont retenus.

(Projection de diapositives.)

Ce tableau est issu de celui envoyé aux membres du CA auquel il a enlevé les lignes de créations qui ne seront pas publiées.

Il tient à signaler que :

- Dans le cadre de la FSEG, les deux demandes dans la section 05 du CNU sont prorogées d'un an pour la publication. En effet, le projet de la composante ne semblait pas suffisamment abouti pour cette année et il était préférable, comme l'année dernière pour SESS STAPS, de proroger les emplois mis en ATER. Il faudra réfléchir avec la composante à ce qu'il adviendra de ces postes-là.
- Il est précisé explicitement « mutation » dans le tableau car il faut désormais voter sur les mutations. Deux mutations seront proposées car l'UFR de droit met ses deux postes de professeurs dans le cadre d'une mutation.

Il présente ensuite le bilan par composante et par laboratoire de cette campagne d'emploi.

Le tableau présente la répartition par composante. Il explique que les CCM sont les chefs de clinique de médecine, qui sont l'équivalent des ATER en médecine, contractuels avec un contrat de deux ans.

On dénombre bien 49 enseignants-chercheurs dans la campagne d'emplois à venir. Les postes les plus importants sont plus sur l'ESPE et la FSEG.

Un autre tableau présente le bilan par laboratoire avec un apport important sur IMAGER et IRG. Globalement, il estime qu'un équilibre enseignement/laboratoire est conservé.

M. MOSCOVICI s'étonne de la distinction entre ICMPE et ICMPE-ESO faite dans le tableau.

M. CUESTA confirme qu'il s'agit d'un seul laboratoire ICMPE, l'ESO étant une équipe de ce dernier.

Il passe la parole à Monsieur SIOLY pour la partie qui concerne les BIATTS.

M. SIOLY explique que la campagne BIATSS s'effectue en deux étapes :

- Dans un premier temps, le travail s'effectue sur la structure des emplois. Elle peut être affectée et transformée par trois opérations : les créations de postes, les repyramidages ou transformations, et les maintiens de postes dans les structures et dans leur nature d'emploi. Cette étape consiste donc à se poser la question de la nature des emplois. Les BIATSS recouvrent trois filières : ITRF, AENES et bibliothèques. Au sein de chaque filière se trouvent trois catégories : C, B et A. Dans la A, il peut y avoir plusieurs corps. Pour l'AENES, il n'existe qu'un seul corps. Pour l'ITRF, il y en a deux et, pour la filière bibliothèque, les bibliothécaires et les conservateurs.
- Dans un deuxième temps, il s'agit de savoir comment pourvoir ces postes : par mobilité, par mutation, par la voie contractuelle ou par publication au concours. La fin de la note aborde l'aspect publication des concours qui suit une procédure particulière puisque la volumétrie doit être indiquée au ministère.

Sur le point de la structure des emplois :

- Les créations : il convient de différencier deux types de création : celles qui affectent le nombre d'emplois au niveau de l'établissement, les créations nettes, et celles faites à stock constant d'emplois. L'essentiel de la campagne de création est faite de redéploiements de supports vacants vidés de leur activité suite à des réorganisations, à des transferts d'activité.

- Les créations nettes peuvent recouvrir deux types de création :

- Une nouvelle délégation d'emploi par l'Etat. Il y a eu en 2014 pour la campagne BIATSS, la délégation de 2 emplois dit Fioraso qui, dans la campagne 2015, sont affichés pour le numérique comme chargés de projet à la direction des services informatiques. Il peut y avoir une création nette dans le cadre futur du contrat de site et donc une redistribution entre les établissements du contrat de site. L'Etat délègue à la COMUE et, dans un deuxième temps, ces emplois sont affectés dans les établissements. Dans la campagne d'emploi, sous réserve d'avoir un poste dans ce cadre, une fonction est créée par anticipation mais devra être confirmée durant l'année 2015.
 - Les créations sur ressources propres de l'établissement sur lesquelles il ne peut pas y avoir de recrutement de fonctionnaires mais uniquement de contractuels. Dans la campagne 2015, un poste est créé sur ressources propres pour la formation pour le SCEPPE qui s'est réorganisé, financé par les fonds de la formation continue.
- Les autres postes ont été redéployés en interne au sein de l'université, des supports vacants :
- La création d'un service facturier (4 supports) et le soutien de l'activité de l'agence comptable (1 support pour le recouvrement). Ces supports concernent des fonctions dont l'activité était en partie assurée déjà par des services et composantes et dont les activités sont transférées sur un service spécialisé au sein de l'agence comptable. Cela permet de spécialiser des supports de soutien et de libérer du temps dans les services et composantes. L'ouverture de la bibliothèque à Sénart est aussi soutenue par ces redéploiements d'emplois avec un poste d'IGE pour l'OSU OFLUVE.
 - Il mentionne aussi la réinjection de masse salariale pour des supports qui existaient mais qui n'avaient pas été occupés durant l'année 2014. Cela correspond à un support pour la faculté des sciences et technologies et un support pour l'IUT Créteil Vitry.
 - 2 supports sont aussi mis à disposition afin d'avoir des missions non pérennes. Ces dernières sont provisoirement affectées pour un IGE de chargé d'innovation pédagogique pour l'ESPE, et un emploi ASI pour un accompagnement RH à l'ESPE.
 - Les repyramidages :

La liste de la note a permis de recenser l'ensemble des postes à mettre au concours. Elle est indicative car c'est une priorisation des demandes faites par les composantes et les services en termes de transformation des supports. Cependant, l'UPEC favorise la publication de profils mutualisés et généralisés, ce qui permet aux agents de l'ensemble de l'établissement de concourir au poste lorsque le profil métier se rapproche de leur profil. De ce fait, d'autres agents peuvent très bien être lauréats des concours et donc bénéficier de ces repyramidages.

Ces repyramidages dans la politique d'emploi sont axés essentiellement sur la promotion interne et la requalification des emplois de catégorie C et B. Cette requalification permet un ajustement des fonctions conformément à la réalité, attestée par la cartographie des emplois.

- 13 postes de catégorie C sont destinés à devenir des postes de catégorie B ;
- 8 postes de catégorie B sont transformées en catégorie A : 6 pour l'ASI et 2 pour l'IGE ;
- 3 ASI sont requalifiés en postes IGE.

La pratique à l'UPEC vise à favoriser la promotion des agents mais à demander l'ouverture de concours sur des postes déjà occupés par des agents titulaires. Si un lauréat externe réussit le concours,

deux agents titulaires se retrouvent sur le même support. Ce risque doit être nuancé car il y a de très forts taux de réussite des agents en interne mais en 2014 cela s'est produit. Pour provisionner ce risque, il a été dégagé un support vacant permettant éventuellement de rattraper la situation si elle se produisait. Au final, la structure d'emploi est ainsi modifiée : - 13 postes d'ADT ; - 1 SAENES ; + 6 supports TECH ; + 3 supports ASI ; + 5 supports IGE.

Tous les autres postes demandés en maintien sont maintenus.

- Sur la publication des concours, en tenant compte des priorisations faites pour les créations, pour les repyramidages et les demandes de maintien, la proposition est de 25 concours dont certains mutualisés : 1 poste d'IGR, 2 postes d'IGE, 2 postes ASI, 12 postes de TECH, 1 poste d'ADT et 2 postes de magasiniers en recrutement externe sur concours.

- Enfin, sur la partie protocole Sauvadet, le dispositif s'étend sur quatre ans et il s'agit de la troisième année. 3 postes de TECH sont prévus à cet effet et 2 postes ADT. Le dispositif Sauvadet devrait en partie être pris en charge par le ministère. La masse salariale existe puisque les postes sont déjà occupés par des agents contractuels qui visent la titularisation. Reste à la charge de l'établissement la partie indemnitaire, notamment statutaire.

La campagne 2015 sera mise en œuvre sous réserve d'avoir les précisions nécessaires à sa soutenabilité financière.

Le Président, avant d'ouvrir le débat, communique le résultat des votes qui ont eu lieu au CT et au CAC : au niveau du CT : 2 abstentions et le reste des voix contre ; au niveau du CAC, 2 voix contre, 13 abstentions, et 35 voix pour.

Mme CHEVALIER reprend une série de remarques qu'elle avait faite au CT relatives aux enseignants et enseignants-chercheurs car c'est le sujet qu'elle maîtrise le mieux.

Elle souhaite d'abord émettre des remarques de forme mais qui touchent au fond. :

- Sur le vocabulaire, il faudrait mieux préciser la distinction entre création/transformation car des créations sont affichées comme telles et sont en fait des transformations.
- Elle sollicite des précisions sur ce que recouvre un emploi LRU.
- Les tableaux distribués sont plutôt bien faits mais ne comportent pas de légende, de code couleur.

Sur le fond, elle fait valoir que :

- Concernant les 19 transformations, il manque dans le tableau l'origine de ces postes.
- Elle aurait aimé également connaître les critères qui ont permis les arbitrages. Elle se pose notamment des questions sur l'ESPE et le fait qu'un certain nombre de demandes de créations n'aient pas été retenues alors que les transformations de postes de second degré en postes d'enseignants-chercheurs entraînent mécaniquement une perte d'heures d'enseignement et que l'augmentation du nombre d'étudiants est prévisible. Les 500 postes de professeurs des écoles que vient d'annoncer la ministre pour l'académie de Créteil vont accroître de 50 % les étudiants pour l'année prochaine

M. CUESTA répond qu'il n'a pas modifié les tableaux entre le Comité technique, le Conseil académique et le Conseil d'administration pour garder une cohérence entre les trois instances.

Sur les 5 créations, il précise qu'un poste de plus est issu de la dotation de l'année précédente sur les emplois Fioraso. Il y a des postes qui aujourd'hui sont vacants sur l'université et qui peuvent être

republiés, tout en sachant qu'il faut attendre le nombre d'emplois qui vont être attribués dans le cadre du contrat de site à la COMUE pour 2015. Sur les 4 restants, il n'est donc pas permis de dire qu'ils seront postes de la COMUE. Il y en aura car il y a des supports vacants sur l'UPEC liés à des départs à la retraite qui sont connus très tardivement. Ces postes vacants permettent d'ouvrir le concours dès l'année pour que le poste soit occupé en septembre 2015. Sur ces postes vacants, il pense que l'UPEC récupérera des emplois dans le cadre du contrat de site.

Mme CHEVALIER en déduit qu'il s'agit d'une question d'anticipation.

Le Président le confirme mais l'UPEC sait qu'elle a par ailleurs les supports.

Mme CHEVALIER demande par conséquent la raison pour laquelle, pour ces 4 créations de postes qui sont vacants – même s'ils sont occupés par un ATER pour le moment – il n'y a pas les numéros de postes dans le tableau.

M. CUESTA expose que des postes occupés par des ATER actuellement vont pouvoir être vacants au moment de la campagne. Le poste en face des numéros bouge chaque année. Au moment de la publication, il n'est pas nécessaire de savoir quel support va servir au poste. Cela s'ajuste jusqu'au dernier moment en RH pour utiliser l'ensemble des postes au maximum. C'est pourquoi il est compliqué de dire que tel poste provient de tel endroit. Il reconnaît qu'il faudrait travailler sur le vocabulaire et qu'il soit partagé par tous. La publication dans la section CNU est demandée en composante aussi mais là encore, les sections tournent, que ce soit en composante ou en centrale.

Mme MARIN explique qu'elle a opéré les demandes de transformation en étant attentive à renforcer le pôle recherche en éducation ce qui est nécessaire, et en assurant au plus juste les enseignements. En revanche, pour l'annonce très récente des 500 postes supplémentaires mis au concours pour le premier degré, si cela se confirme, l'ESPE sera en difficulté puisque ce calcul au plus juste n'intègre pas cette marge-là. Cela sera à signaler au ministère quand il y aura un travail sur ce dossier et quand il se concrétisera car c'est une réelle difficulté.

M. PAQUOT annonce d'abord qu'il transmettra à Marie-Albane DE SUREMAIN les propos du Président. Il tient à préciser qu'elle n'a pas démissionné mais a simplement respecté l'engagement d'assurer une rotation des élus.

Concernant le tableau de la page 2, pour voter convenablement il estime nécessaire de savoir quelle était la situation actuelle des composantes en nombre d'enseignants-chercheurs et les évolutions du nombre des étudiants, tout sachant que ce n'est pas mécanique. Il faut aussi prendre en compte la politique d'ensemble de l'université.

Il demande également au Président s'il est satisfait du résultat.

Enfin, il se réjouit qu'il y ait un professeur de qualité de l'air dans les villes mais, comme la majorité de la population urbaine habitera hors des villes demain, il faudra penser à avoir un professeur qui s'intéresse à la qualité de l'air aussi hors des villes.

Dans sa propre composante, il s'amuse de voir que page 4, la discipline du poste est « aménagement et urbanisme » et que le profil du poste est « urbanisme et aménagement ».

Il annonce ensuite qu'il a décidé d'anticiper son départ à la retraite. Il trouve que l'on peut être âgé et encore utile à l'enseignement et qu'il est stupide d'arrêter du jour au lendemain. Il pense qu'il devrait être possible de considérer qu'à la carte, sans pression, on puisse continuer.

Le Président, pour répondre à ses questions, estime que le travail accompli est en progression même s'il n'est pas encore pleinement satisfaisant. Disposer d'un document, qui a été largement demandé au niveau du Comité technique, permet d'avancer. Une amélioration pourrait effectivement consister à rajouter sur le tableau le nombre d'enseignants-chercheurs par composante, le nombre d'étudiants et leur évolution récente. Il assure que ces paramètres sont pris en compte dans le dialogue avec les directeurs de composantes.

Sur le résultat, il se dit très satisfait de pouvoir encore mener une campagne d'emplois et de faire évoluer l'université. Au-delà de cela, il est bien conscient que cela ne répond pas à l'ensemble des demandes et il souhaiterait pouvoir aller plus loin, c'est-à-dire être attentif à ce qui existe et à le faire évoluer de la bonne manière.

Il estime que la campagne est satisfaisante. Elle montre un certain nombre d'évolutions. Par rapport aux 3 postes obtenus l'année précédente, le choix a été d'en mettre un sur l'innovation en lien avec les étudiants ce qui aidera à les accompagner en particulier dans le projet de la Maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat étudiant. 2 ingénieurs d'étude seront mis en place en lien avec le numérique pour faire évoluer l'université. Il aurait souhaité pouvoir faire plus de créations, car il sait que globalement toutes les composantes sont sous-dotées, mais il est très délicat d'obtenir ces postes.

Il reconnaît que l'ESPE interroge : il faut l'accompagner dans ses évolutions avec toute la difficulté d'avoir eu à un moment donné une chute très importante du nombre d'étudiants et aujourd'hui une augmentation.

Il rappelle enfin que la campagne d'emploi est calibrée sur l'année n-1. Il est compliqué de considérer en travaillant sur l'année n-1 comment va se passer n+1 en passant par N.

M. MORET présente ses excuses car il va devoir quitter la séance. Il félicite l'UPEC de pouvoir encore publier des postes car à Marne-la-Vallée, la situation amène à geler tous les postes d'enseignants-chercheurs vacants et un certain nombre de postes de BIATSS.

M. THAUVRON partage l'avis selon lequel il manque des indicateurs quantitatifs pour apprécier la politique de postes en termes de taux d'encadrement.

Par ailleurs, il lui semble qu'en Conseil académique, le poste d'AEI marketing était fiché IRG et non LARGOTEC comme en l'espèce. Il demande s'il y a eu un changement.

Il se réjouit du document reçu sur la politique d'emploi qui est une nouveauté et qui explicite bien les enjeux y compris les impacts financiers. Il félicite le nouveau DRH et toutes les équipes qui y ont travaillé.

M. CUESTA confirme que le poste affiché était bien IRG. LARGOTEC concernait les demandes. Il rappelle que le laboratoire a jugé que ce poste n'était pas adapté à son développement. C'est pourquoi il a été mis dans un autre laboratoire.

M. BLANC donne lecture des procurations.

Le Président soumet au vote du Conseil d'administration la politique de l'emploi 2015

Il est procédé au vote à main levée.

Le Conseil d'administration a approuvé par 23 voix « pour » et 2 abstentions la politique d'emplois 2015 pour les enseignants-chercheurs, les chercheurs et les BIATSS.

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1. Approbation des fonctions attributaires de la nouvelle bonification indemnitaire (NBI)

M. CUESTA expose que :

- Il est obligatoire chaque année de voter le tableau sur la NBI pour que les collaborateurs BIATSS puissent la toucher. Ce tableau est le même que celui voté l'année précédente à deux ou trois erreurs corrigées près. Certaines corrections sont encore à apporter.
- Il n'y a pas eu le temps nécessaire pour le passer en Comité technique.

M. SIOLY explique que les bonifications indiciaires sont attribuées à des fonctions et non à des agents. Ce travail sera repris très rapidement dans le cadre du CT avec les organisations syndicales de manière à pouvoir avancer sur cette question. Le tableau de l'année dernière faisait suite à des travaux de mise à jour assez lourds.

M. DRIANT objecte qu'il n'y a pas de responsable scolarité à l'IUP.

M. TAVERNIER expose que dans les évolutions à faire, il y a une meilleure cotation des emplois de scolarité dans le cadre de la NBI. Il est possible que le relatif faible nombre d'étudiants à l'IUP explique qu'il n'y ait pas de responsable de scolarité.

M. PAQUOT demande si le montant de cette année est le même que l'an passé.

M. SIOLY précise que l'enveloppe de NBI est composée de points d'indice, qui s'ajoutent à l'indice des agents qui sont sur ces fonctions. Cette enveloppe est fixe et n'a pas été revue par le ministère depuis 20 ans. Les établissements sont obligés de raisonner à enveloppe constante et réattribuent les points des fonctions vacantes. Chaque fois qu'un nouveau régime indemnitaire BIATSS se met en place, il est toujours prévu au départ des travaux que ces nouveaux régimes indemnitaires intègrent la NBI. La question va se reposer car les régimes indemnitaires vont être revus pour les personnels BIATSS prochainement.

M. TAVERNIER observe que ce dispositif ancien, très symbolique pour les agents qui le reçoivent, pourrait être traduit simplement financièrement. Dans le fond, l'impact sur la retraite des agents est marginal. Cela aboutit à quelque chose de très rigide avec parfois des incohérences.

M. MOSCOVICI relève des erreurs dans la liste au niveau de la nature NBI attribuée à l'UFR de sciences et technologies. Le correctif avait été envoyé début juillet mais manifestement n'a pas été pris en compte. Cela concerne des changements de nomination des laboratoires. Il propose de les lister.

M. SIOLY assure que les intitulés ont été intégrés sur la nouvelle liste.

Mme CHEVALIER demande si le nombre total de point NBI est fixe pour l'établissement.

M. TAVERNIER le confirme.

Mme HOLLET-HAUDEBERT constate qu'il n'y a pas de solution pour les responsables administratifs de département. Dans la FSEG, elle a également deux responsables de scolarité.

M. TAVERNIER confirme qu'il n'y a pas de points pour les responsables administratifs de département. Il s'agit de dénominations locales.

Mme HOLLET-HAUDEBERT confirme qu'ils sont tous à la FSEG.

Le Président propose de passer au vote.

M. BLANC donne lecture des procurations supplémentaires.

Il est procédé au vote à main levée.

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la nouvelle bonification indemnitaire.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1. Mise en conformité de la composition de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers

M. CUESTA rappelle qu'actuellement la section disciplinaire de l'établissement est désignée par le Conseil d'Administration. Dans la nouvelle loi, le Conseil académique sera chargé de cette section disciplinaire. Les membres en seront majoritairement issus.

Il est nécessaire de compléter la section disciplinaire suite à deux éléments :

- La seule élue second degré du Conseil d'administration a démissionné avant son départ à la retraite. Il faut impérativement élire un représentant second degré et il a fallu faire appel à des personnes extérieures au CA. Sophie RENAUT, de l'ESPE, est candidate.
- Marie-Albane DE SUREMAIN qui était membre aussi de la section disciplinaire ne peut plus l'être. Il faut donc désigner quelqu'un dans le collège des maîtres de conférences.

Il demande s'il existe un volontaire dans le collège des maîtres de conférences.

(Il n'y en a pas.)

M. CEGIELSKI s'enquiert de ce qu'il advient dans ce cas.

Le Président précise que tous les maîtres de conférences sont considérés comme candidats.

M. CUESTA ajoute qu'Isabelle COLL est déjà membre. Tous les maîtres de conférences peuvent être élus sauf elle.

Mme CHEVALIER précise qu'elle ne souhaite pas être considérée comme potentiellement candidate.

M. CEGIELSKI suggère que puisque personne n'est candidat, la personne qui sera élue malgré tout puisse ne pas être convoquée.

Le Président désapprouve cette proposition.

Mme CHEVALIER fait valoir que chacun est surchargé. Personne ne souhaite être candidat. Elle ne trouve donc pas sérieux de désigner quelqu'un qui n'est pas candidat et qui ne pourra pas assumer. Elle prévient que si elle est désignée, elle démissionnera dans l'instant pour impossibilité d'assumer cette charge trop lourde.

Le Président fait observer qu'avoir une section disciplinaire est un élément fondamental du fonctionnement d'une université.

M. PAQUOT s'enquiert du nombre de réunions annuelles de ce comité.

Mme COLL l'informe que cela intervient une fois tous les mois ou tous les mois et demi.

M. CUESTA souligne qu'en l'état, il n'existe pas d'autre possibilité.

M. BARREIX et Mme CANTUEL sont désignés assesseurs.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

M. Arnaud Thauvron, ayant recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés (3 voix)

Il est procédé au vote à bulletin secret sur la candidature de Mme Sophie RENAUT.

Mme Sophie Renaut, candidate unique, ayant recueilli l'unanimité des suffrages exprimés (6 voix)

4. QUESTIONS DIVERSES

M. CUESTA rappelle que lors du dernier CA et de l'examen des différents DU, l'un d'eux avait été repoussé pour le vote car sa fiche présentait quelques erreurs. Il distribue donc la fiche corrigée.

Il s'agit d'un DU porté par l'ESPE dans le cadre des relations entre la Fédération des MJC. La formation sera faite pour partie par la fédération des MJC et pour partie par l'ESPE.

Le DU comporte 17 stagiaires. Une convention de financement qui est passée entre l'UPEC et la Fédération des maisons des jeunes et de la culture à hauteur de 46 360 euros. Pour les étudiants qui suivront cette formation, elle est payée par la Fédération des MJC.

Cette formation pour l'UPEC est à hauteur de 244 heures pour les étudiants, soit 307 heures en équivalent TD. Diverses charges sont prévues, y compris les responsabilités pédagogiques de l'ordre d'une trentaine d'heures. Pour le suivi des entreprises et stagiaires, il s'agit de 85 heures de suivi et non 90 comme encore indiqué.

Mme MARIN trouve cette opération extrêmement intéressante. Cela permet de former les cadres inscrits dans ces MJC.

Le Président propose de passer au vote.

Il est procédé au vote à main levée.

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la fiche financière du diplôme universitaire « Cadre de l'éducation populaire » de l'ESPE.

4.1. Approbation du procès-verbal du 17 octobre 2010

Le Président demande s'il y a des remarques ou des commentaires sur le procès-verbal du 17 octobre.

M. GIRAL fait valoir que la présentation du site a été faite par Jean-Marie JOURAND.

Le Président propose de passer au vote.

Il est procédé au vote à main levée.

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 17 octobre 2014.

La séance est levée à 11 heures 33.